

2017 DDCT 183 La Charte parisienne de la participation citoyenne

Paris,
Municipal

Le Conseil de
siégeant en formation de Conseil

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.21411 à L.21413

Vu le projet de délibération, en date du par lequel Mme la Maire de Paris propose l'adoption de la charte parisienne de la participation citoyenne,

Vu l'avis du 1er arrondissement en date du
Vu l'avis du 2e arrondissement en date du
Vu l'avis du 3e arrondissement en date du
Vu l'avis du 4e arrondissement en date du
Vu l'avis du 5e arrondissement en date du
Vu l'avis du 6e arrondissement en date du
Vu l'avis du 7e arrondissement en date du
Vu l'avis du 8e arrondissement en date du
Vu l'avis du 9e arrondissement en date du
Vu l'avis du 10e arrondissement en date du
Vu l'avis du 11e arrondissement en date du
Vu l'avis du 12e arrondissement en date du
Vu l'avis du 13e arrondissement en date du
Vu l'avis du 14e arrondissement en date du
Vu l'avis du 15e arrondissement en date du
Vu l'avis du 16e arrondissement en date du
Vu l'avis du 17e arrondissement en date du
Vu l'avis du 18e arrondissement en date du
Vu l'avis du 19e arrondissement en date du
Vu l'avis du 20e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7 e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le projet de charte parisienne de la participation citoyenne de la Ville de Paris, annexé à la présente délibération est adopté.